L'EST RÉPUBLICAIN

Le 18/02/2022

TOUL

Du numérique aux photocopies pour la recherche d'archives

La numérisation simplifie les recherches au sein des registres paroissiaux et de l'état civil sur le site internet des archives départementales. Avec des exceptions pour Gélaucourt et Toul. Pour cette dernière, des exemplaires sont consultables sous forme de photocopies.

Les archives départementales proposent de consulter en ligne, gratuitement et sans inscription, l'intégralité de leur collection microfilmée de registres paroissiaux et de l'état civil. Photo d'archives ER /Patrice SAUCOURT

La numérisation des archives simplifie la recherche de ses ancêtres. « La Revue française de généalogie » propose revues, guides et formations à qui veut remonter le cours des générations.

Un article, « État civil en ligne jusqu'au début du XXe siècle en Meurthe-et-Moselle », annonce à ses lecteurs que « la collection des registres d'état civil provenant du greffe du tribunal de première instance a été numérisée et se consulte désormais en ligne jusqu'au début du XXe siècle sur le site internet des archives départementales ». Ainsi, « cette nouvelle mise en ligne correspond à une étape importante pour la recherche, avec près de 235 000 nouvelles vues désormais disponibles ».
Les généalogistes reçoivent d'autres informations intéressantes : « L'état civil de certaines communes a fait l'objet d'une numérisation qui va au-delà de 1902, parfois jusqu'en 1929, voire 1932. » Cette avancée dans le temps concerne les communes les moins peuplées : pour elles « le même registre d'état civil couvre une période chronologiquement beaucoup plus longue. Dans ce cas, le parti a été pris de numériser et de mettre en ligne la totalité du registre concerné ».

Le tableau est moins idyllique pour certaines communes comme Gélaucourt et Toul, moins concernées par la mise en ligne massive de documents. La première « fera l'objet d'une numérisation et mise en ligne ultérieure ».

Quant à Toul, « son état civil, reconstitué à la suite de l'incendie de 1939, n'a pas été numérisé ». Le site des archives départementales explique comment effectuer des recherches sur l'arrondissement de Toul : « Les exemplaires des communes (sous-série 2E) ne pallient que partiellement la destruction de la collection du greffe pour la période postérieure à 1833, survenue lors de l'incendie de 1939. Ces exemplaires sont consultables sous forme de photocopies aux archives départementales, en réservant une semaine à l'avance. »